

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

80/161
DECRET N° /MJT.SGFF.DTP/ portant intégration et nomination de Monsieur NGOT-KONGOLO Joseph Christian dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

-----oOo-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1956 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 portant statut commun des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre l'U.R.S.S. et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 3525/MEN-DCC du 2.10.1979
Le Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

.../...

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés Monsieur N'GOT-KONGOLO Joseph-Christian né le 16.10.1952 à Dolisie Titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines, Spécialité "Exploitation de Gisement des minéraux obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples "Patrice LUMUMBA de Moscou (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'Intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. -

Brazzaville, le 12 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,

Rodolphe ADADA

Le Ministre du Travail et
de la Justice,

Victor TAMBA-TAMBA

Colonel Louis SYLVAIN-GUMA

Le Ministre des Finances,

Henri LOUESS

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFF/DFP
DFP/BST
D.B.
D.C.F.
M/E
Service DGM
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
1
3
1
2